

Décision Marché public

- Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 délégrant des compétences au Président
- Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence en date du 6 juin 2024 pour le marché d'étude de diagnostic territorial sur l'habitat
- Considérant le rapport d'analyse des offres

Le Président décide :

Article-1.

D'accepter l'offre pour :

- l'étude de « diagnostic territorial sur l'habitat »
- avec la société SAS Villes Vivantes, agence domiciliée à 22 quai Duguay-Trouin, 35000 RENNES – Siège social 117 rue François Sourdis, 33000 BORDEAUX
- pour un montant de 29 812.50 € HT.

Article-2.

De signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Article-3.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 11 juillet 2024


Le Président,
Olivier FOUILLET
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

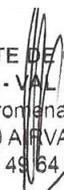
079-200041416-20240715-6-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-07-2024

Publication le : 15-07-2024

Le Président,
Olivier FOUILLET


COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48